

**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

**Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets**

**Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement**

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 46

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
@
province-sud.nc
affaire suivie par

N° 2015-33987/DENV

Nouméa, le 27 NOV. 2015

Le Directeur,

à

Madame Sonia Lagarde
Députée-Maire de la commune de Nouméa
BP K1
98849 Nouméa Cédex

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
affichage légal

Référence : dossier de déclaration reçu le 23 octobre 2015

Pièces jointes : - une copie du récépissé de déclaration
- une copie de la délibération n° 10277/DENV/SE du 30 avril 2009

Madame la Députée-Maire,

Veillez trouver ci-joint le récépissé de déclaration n° 2015-33984/DENV du 25 novembre 2015 délivré à la société Axiom concernant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées de la résidence Mana – Haut Magenta - commune de Nouméa.

En application de l'article 414 – 5 du code de l'environnement de la province Sud, je vous prie de bien vouloir afficher à la mairie la copie de ce récépissé pendant une durée minimum d'un mois, avec mention de la possibilité pour les tiers de consulter sur place le texte des règles générales et des prescriptions techniques.

Je vous saurais gré de bien vouloir transmettre le procès-verbal d'accomplissement de cette formalité à l'attention du président de l'assemblée de la province Sud, à la direction de l'environnement – service des installations classées, des impacts environnementaux et des déchets - bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – BP L1 - 98849 Nouméa Cedex.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée-Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement



Jean-Marie LAFOND